

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 26 ; Pouvoirs : 3 ; Absents : 3

L'an deux Mil vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul SABATINO maire**, suite à la convocation en date du 1^{er} avril 2025.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia- CASABURI Francine CORTES Jeanne - COSTE Raymonde – DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David – GROBEL Pierre - GUIDI Marie-Noëlle - JAUFFRET Michel– JUAN Annie - LAVAL Jacques - - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain- MAISONNEUVE Régis - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis – ROSSO Georges – ROSSO Viviane SABATINO Paul - - SALAS Aline -

ONT DONNE POUVOIR : LILLO Sabine à SABATINO Paul - SOLE Jean-Pierre à ROSSO Georges - SACOMAN Roger à MONTALBAN Francis.

ABSENTS : SOLE Jean-Pierre. LILLO Sabine. SACOMAN Roger

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNET Marie-Claude

2025-03bis-02	ELECTION DES ADJOINTS
----------------------	------------------------------

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les article L.2122-7-2.

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

-	Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	26
-	Nombre de bulletins blancs ou nuls :	3
-	Reste comme suffrages exprimés :	23
-	Majorité absolue :	15

Le Conseil Municipal après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : L'Adoption de la liste des adjoints présentée par Monsieur Francis MONTALBAN, constituée comme suit :

Premier Adjoint	Francis MONTALBAN
Deuxième Adjoint	Nicole DESMATS
Troisième Adjoint	Michel JAUFFRET
Quatrième Adjoint	Jeanne CORTES
Cinquième Adjoint	Georges ROSSO
Sixième Adjoint	Chantal GIRAUD
Septième Adjoint	Michel BARTOLI
Huitième Adjoint	Viviane ROSSO

**Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre**

**Le Maire,
Paul SABATINO**

